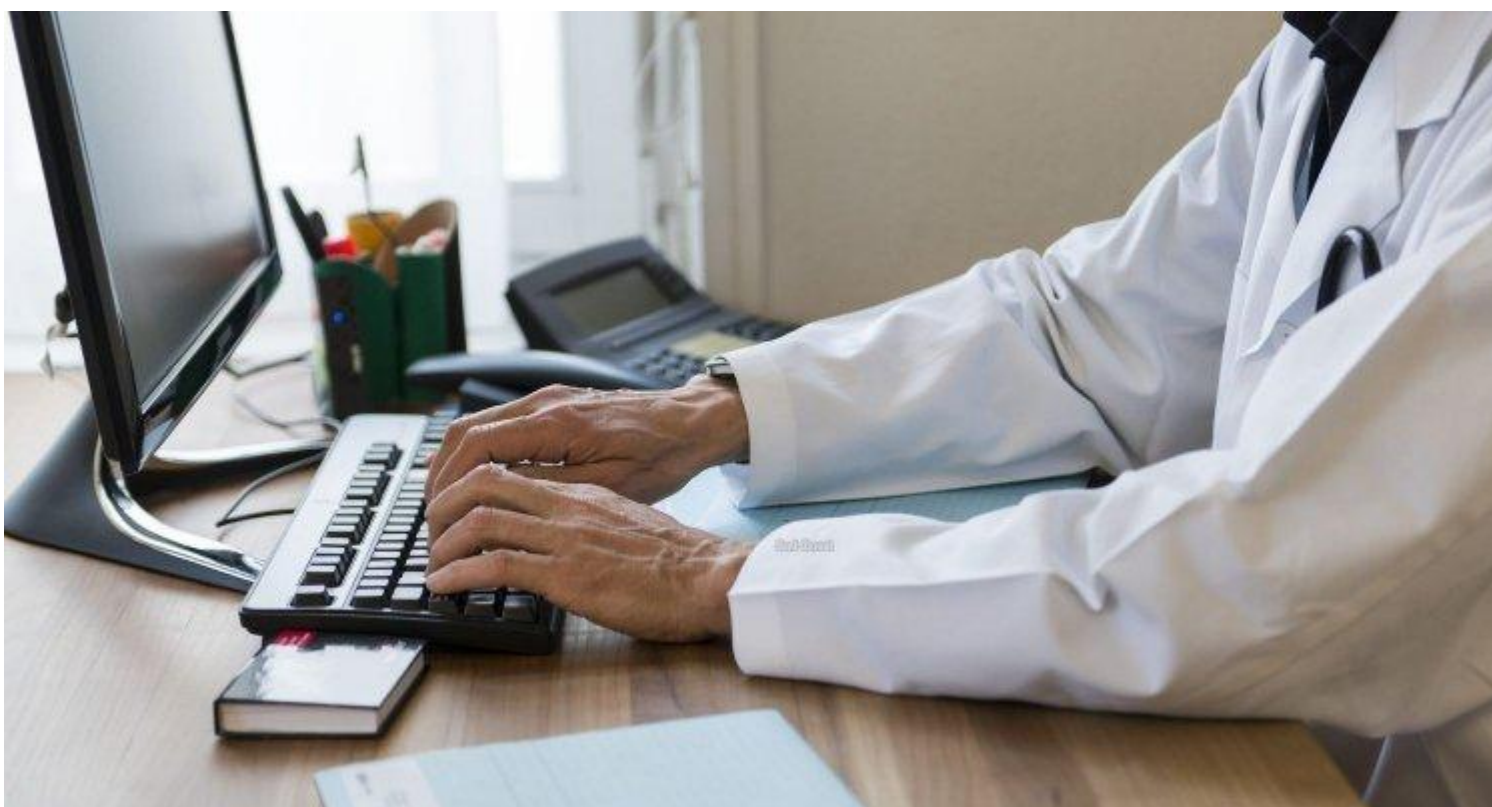


Saint-Jean-de-Luz promeut la mutuelle sociale

Publié le 02/04/2015

Le dispositif, qui vise l'accès à une complémentaire pour les retraités, chômeurs et étudiants débutera le 15 avril.



La mutuelle sociale doit ramener le maximum de personnes vers les soins. © Christian beutler/Maxppp

La rengaine citoyenne commençait gentiment à lui chatouiller les oreilles. « Dans la rue, on n'arrêtait pas de me demander quand est-ce qu'on ferait la mutuelle sociale », rapporte Peyuco Duhart. Le maire luzien va bientôt pouvoir accéder à cette requête : après Bayonne, Anglet, ou Hendaye notamment, sa ville s'apprête à rejoindre le lot de celles du Pays basque dotées de ce dispositif, en partenariat avec l'association nationale Actiom, visant à « ramener vers la santé » les personnes privées de complémentaire santé.

Alors que l'accès à cette dernière sera obligatoire pour tous les salariés dans les entreprises en 2016, le principe de la mutuelle communale, « Ma commune, ma santé », cible les catégories n'appartenant pas à cette population employée, en particulier les retraités, mais aussi les demandeurs d'emploi, étudiants ou professions libérales.

Permanences les mercredis

Concrètement, l'association Actiom, à travers le système de la mutualisation élargie, propose des tarifs de groupe avantageusement négociés au regard du marché. Trois formules existent, adaptées aux différents besoins : économie, sécurité, confort. À partir de 15,34 €/mois pour les moins de 18 ans, de 23,93 pour les 30 à 60 ans, et de 59,42 € après 60 ans.

La municipalité joue dans ce dispositif le rôle de « facilitateur », avec la mise en place de permanences pour la mutuelle sociale, à compter du 15 avril, tous les mercredis après-midi au Centre communal d'action sociale (CCAS), de 14 à 17 heures. Des dossiers d'inscription sont à retirer sur place. Combien de Luziens seront concernés ? Difficile à quantifier à l'avance. Peyuco Duhart imagine une fréquentation non négligeable : « Sous les aspects de luxe, je sais qu'il y a des gens qui en auront besoin dans cette ville. »

Déjà des intéressés

Représentant local d'Actiom, Laurent Çaldubehere livre un premier retour d'expérience : « Dans d'autres villes, sur une permanence, on peut avoir jusqu'à 50 personnes. J'imagine que ce sera la même chose ici, si la communication est faite. Ce qui est sûr, c'est que trois quarts des personnes que nous avons vues souhaitent souscrire pour 2016. » Contrairement à d'autres contrats, la mutuelle sociale ne pose pas de condition d'âge, ni de revenus, pour y adhérer. Seule exigence : être Luzien.

« Alors que de plus en plus de nos concitoyens ne se soignent pas ou se soignent mal faute de moyens, la mutuelle sociale va permettre de donner accès à une mutuelle au plus grand nombre de Luziens, dont certains (les personnes âgées, les jeunes seuls ou en famille) n'ont pas les revenus suffisants pour contractualiser une complémentaire santé », se félicite Élisabeth Garramendia, adjointe au maire déléguée à l'action sociale, à la santé, à la famille et aux personnes âgées.